Ville de Vaujours

Accusé de réception en préfecture
093-219300746-20241129-2024-212-CC
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

N°2024/212	**DÉCISION DU MAIRE** **PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Service émetteur : *Direction des services techniques*
Objet : Signature d'un contrat portant sur la réalisation d'une étude de faisabilité et d'une mission de maîtrise d'œuvre partielle des courts de tennis de Vaujours
Titulaire : EURL PMC ETUDES, BET spécialisé en ingénierie sportive, représenté par Monsieur Jacques BAILLET, gérant
114 rue de Longvilliers
62630 CORMONT

Le Maire de la Ville de Vaujours,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération n°2020/05-06 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre des articles L.2122-22 et du Code Générale des Collectivités Territoriales, modifiée par la délibération 2021/04-03 du Conseil Municipal du 6 avril 2021,

VU le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 1er avril 2019, notamment son article R2122-8,

VU les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

VU le projet de **contrat** portant sur la réalisation d'une étude de faisabilité et d'une mission de maîtrise d'œuvre partielle, transmis à la ville de Vaujours et validé par les services concernés.

CONSIDÉRANT la nécessité de recourir à un prestataire spécialisé pour la réalisation , au 4 allée Jules Ferry, 93410 Vaujours, d'une étude de faisabilité et d'une mission de maîtrise d'œuvre partielle concernant :

- La réfection de trois courts de tennis couverts (sol en terre battue)
- La réfection de court de tennis extérieur (sol en résine)
- La construction d'un court de padel

CONSIDÉRANT les termes du contrat tels que proposés par la société PMC ETUDES, sise au 114 rue de Longvilliers, 62630 CORMONT et ce pour un montant annuel de 38 000.00 euros H.T. soit 45 600TTC,

CONSIDÉRANT que la mission de maitrise d'œuvre débutera dès la réception du bon de commande et se terminera à la levée des éventuelles réserves.

ARTICLE 1 : DÉCIDE de confier à la société EURL PMC ETUDES, sise 114 rue de Longvilliers, 62630 CORMONT, pour un montant de 38 000.00€H.T. soit 456 00, 00€TTC, la réalisation d'une

Mairie de Vaujours
20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS
Tél. : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03
contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr

étude de faisabilité et d'une mission de maitrise d'œuvre partielle des courts de tennis et de padel au 4 allée Jules Ferry, 93410 Vaujours.

Accusé de réception en préfecture
093-219300746-20241129-2024-212-CC
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

ARTICLE 2 : **DIT** que le contrat est conclu pour la durée allant de la réception du bon de commande à la levée des éventuelles réserves.

ARTICLE 3 : La dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville de l'exercice en cours.

ARTICLE 4 : La Directrice Générale des Services est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 : La présente décision

- sera transmise à Monsieur Le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vaujours dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de l'égalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7 CRPA)
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site Télérecours citoyens www.telerecours.fr. dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Ampliation en sera adressée au recueil des actes administratifs et notifiée au prestataire

Fait à Vaujours, le 29 novembre 2024

MAIRIE DE VAUJOURS - 93 - Seine-Saint-Denis

Le Maire,

Dominique BAILLY
Vice-président de Grand Paris Grand Est

« Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt en Préfecture
le…….
Et de l'affichage le……»

Le Maire,

Dominique BAILLY
Vice-président de Grand Paris Grand Est

Mairie de Vaujours
20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS
Tél. : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03
contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr